

UN1TÉ

PROTOCOLE POLICE PATS & PTS



Seconde phase des mesures indemnitaires

Au 1^{er} juillet 2025

ISS PATS

Revalorisation des taux de l'ISS :

Catégorie A : ~~13%~~



18%

Catégorie B : ~~14%~~



19%

Catégorie C : ~~15%~~



20%

Attention ! Cette mesure s'accompagne d'une revalorisation des cotisations retraites et donc d'une perte de pouvoir d'achat pour les agents en activité.

**UN1TÉ revendique la mise en œuvre immédiate
du 3^{ème} palier.**

ISS PTS

Revaloriser l'indemnité
de sujétion spéciale



Aucune publication officielle n'est venue acter
la 2^{ème} revalorisation prévue pour 2025

Inacceptable !

UN1TÉ a saisi le Directeur Général

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO

01/07/2025